

Règlement sportif départemental du Championnat par équipes JEUNES



2023 – 2024

**COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE**

SOMMAIRE

	Page
SOMMAIRE	2
RESPONSABLE de la COMPETITION	3
PREAMBULE	3
Article 1 – Engagements des équipes	3
Article 2 – Tarifs	3
Article 3 – Catégorie d'âges	3
Article 4 – Brûlage	4
Article 5 – Formule de la compétition	4
Article 6 – Déroulement sportif	4
Article 7 – Jours et Horaires des rencontres	4
Article 8 – Attribution de points	5
Article 9 – Récompenses	5



Championnat par équipes JEUNES

Règlement sportif départemental 2023 – 2024

Responsable de la compétition

Mr DEMELLE Patrick : Tél. 07.82.13.63.29 mail : demellep@gmail.com

Mr DESCHAMPS Patrick : Tél. 07.82.13.63.29 mail : patrick123456789@sfr.fr

Autre contact :

Secrétariat du comité : 05.45.67.09.91 ([Voir Tél. Maison des Sports ?](#)) mail : charente.fftt@wanadoo.fr

Préambule

Le championnat départemental par équipes JEUNES fait référence aux championnats par équipes et, il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.

La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre II, est à lire attentivement et est complété par les règles ci-dessous.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental, qui comprend les différents niveaux du championnat départemental par équipes JEUNES.

Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

Article 1 - Engagement des équipes

Chaque équipe se compose de 2 ou 3 joueurs maximum désignés à l'inscription.

Les équipes mixtes sont acceptées sans limitation, au gré des clubs.

Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du Comité, jusqu'à la date limite.

Une équipe de 2 ou 3 joueurs peut être constituée en ENTENTE entre 2 clubs, elle doit être déclarée à l'inscription et elle demeurera valable toute la saison. Dans ce cas, l'équipe sera inscrite sous l'un des 2 clubs choisis, qui sera responsable du suivi de cette équipe.

La compétition s'adresse à tous les licenciés traditionnels (compétition) de moins de 18 ans, au 1^{er} Janvier de la saison en cours. Toutefois, les joueurs avec une licence promotionnelle devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tennis de Table en compétition, et leur participation entrainera automatiquement la transformation de leur licence promotionnelle en traditionnelle.

Article 2 - Tarif

Le coût d'inscription par équipe pourra être fixé chaque saison par le comité départemental. Une facture sera adressée, à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 3 - Catégories d'âges

Le championnat par équipes Jeunes est réparti en 2 catégories :

- Moins de 13 ans ;
- Moins de 18 ans.

Les joueurs de moins de 13 ans peuvent jouer en catégorie supérieure (moins de 18 ans), mais l'inverse n'est, bien entendu, pas possible.

Article 4 - Brûlage

Aucun brûlage ne sera opéré pour cette compétition.

Article 5 - Formule de la compétition

La formule de la compétition est par équipe complète de deux joueurs (ou, sans obligation, possible de trois) en un groupe unique de 5 parties (*Art 1.203.1 des règlements sportifs fédéraux*)

Les deux premiers joueurs désignés jouent les simples, un 3^{ème} joueur peut éventuellement participer à partir du double, et pour un simple à suivre.

Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A et B ; Les deux joueurs de l'autre équipe sont désignés par X, et Y. (Le 3^{ème} joueur entrant, prenant alors l'appellation de celui qu'il remplace)

La rencontre se dispute sur une ou deux tables, suivant les possibilités d'accueil.

Équipe de 2 joueuses ou joueurs avec le déroulement suivant des parties :

A - X ; B - Y ; Double ; A - Y ; B - X. (Double : Placement libre des joueurs)

Le 3^{ème} joueur peut entrer à partir du double, puis éventuellement, et /ou pour un simple après le double, en lieu et place du joueur prévu initialement.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

La composition d'équipe transmise avant la rencontre doit mentionner le 3^{ème} joueur, pouvant éventuellement jouer en double et 1 simple après le double.

Les rencontres du tour de brassage et de la journée finale, se déroulent au score acquis. (Arrêt dès qu'une équipe a 3 victoires) mais pour les rencontres des 4 journées de poules, toutes les parties seront jouées.

Article 6 - Déroulement sportif

6 journées regroupant les équipes seront programmées, le dimanche ;

- 1 journée par poules de 4 équipes (sauf dernier niveau) ; Après cette journée, les 2^{er} de poule accèderont au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), les 2 derniers de chaque poule descendront d'une division (sauf pour la plus haute division),
- 3 journées par poules de 4 équipes (sauf dernier niveau) ; Après chaque journée, le 1^{er} de poule accèdera au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), le dernier de chaque poule descendra d'une division, plus éventuellement un troisième, en fonction des montées supplémentaires.
- 1 journée finale regroupant toutes les équipes et attribuant les titres. Les équipes s'opposeront en tableau par division (groupe de 8), suivant l'ordre établi avec le cumul des points des 4 journées précédentes (voir ci-dessous) :
 - 1^{er} tour ¼ de finale ;
 - 2^{ème} tour ½ finale & Classement
 - 3^{ème} tour Finale & Places.

Article 7 - Jours et horaires des rencontres

Les regroupements se déroulent le DIMANCHE, aux horaires suivants :

- 9 h 30 : Pointage des équipes ;
- 10 h 00 – 12 h 00 : Rencontres du 1^{er} tour ;
- 12 h 00 – 12 h 30 : Pause repas ;
- 12 h 30 – 14 h 30 : Rencontres du 2^{ème} tour ;
- 14 h 30 – 16 h 30 : Rencontres du 3^{ème} tour.

Article 8 - Attribution de points

Chaque division comporte 1 poule de 4 équipes

Attribution des points en fonction du classement dans la poule pour les 4 premières journées

- 1^{ère} division : 60 pts au 1^{er} ; 58 pts au 2^{ème} ; 56 pts au 3^{ème} ; 54 pts au 4^{ème} ;
- 2^{ème} division : 50 pts au 1^{er} ; 48 pts au 2^{ème} ; 46 pts au 3^{ème} ; 44 pts au 4^{ème} ;
- 3^{ème} division : 40 pts au 1^{er} ; 38 pts au 2^{ème} ; 36 pts au 3^{ème} ; 34 pts au 4^{ème} ;
- 4^{ème} division : 30 pts au 1^{er} ; 28 pts au 2^{ème} ; 26 pts au 3^{ème} ; 24 pts au 4^{ème} ;
- 5^{ème} division : 20 pts au 1^{er} ; 18 pts au 2^{ème} ; 16 pts au 3^{ème} ; 14 pts au 4^{ème} ;
- 6^{ème} division : 10 pts au 1^{er} ; 8 pts au 2^{ème} ; 6 pts au 3^{ème} ; 4 pts au 4^{ème} ;

Une équipe forfait lors d'une journée perd ses rencontres et ne marque aucun point.

Tout forfait non excusé sera sanctionné par une amende fixée chaque saison par le comité départemental.

Les points ainsi obtenus permettront de déterminer l'ordre de valeur des différents tableaux de la journée finale.

Les équipes de 1 à 8 seront placées dans un tableau à élimination direct pour le titre départemental avec classement intégral, et ainsi de suite de 9 à 16, etc....

Article 9 - Récompenses

Les récompenses et/ou diplômes seront distribués lors de la journée finale.